

15 FEV 2013



Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Monsieur le Député
Jean-Luc Addor
Chemin du Grand Roé 21
1965 SAVIESE

Date 14 février 2013

Votre question écrite intitulée "Respect de la réglementation des marchés publics à l'Académie de police de Savatan"

Monsieur le Député,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre question écrite déposée le 14 décembre 2012 concernant l'objet précité. Il nous charge de vous répondre comme il suit.

1. L'Académie de police de Savatan respecte les règles des marchés publics. Nous n'avons pas connaissance de problèmes particuliers qui y auraient été relevés. Nous tenons à souligner que la procédure appliquée dépend du canton de Vaud, l'Académie étant située sur leur territoire.
- 2-3. Dans la mesure où des appels d'offres seraient faits par l'Académie, les entreprises valaisannes ont, comme toutes les autres firmes intéressées, des chances égales de se voir adjudger un marché ou une autre prestation. Les réponses ou offres doivent se faire directement à l'adresse de l'Académie. La présence de représentants du Valais sur place ne doit en aucun cas pénaliser ou préteriter les dossiers soumis à qui de droit.
4. La question relative à une commande de munition ne concerne nullement l'Etat du Valais. Celle pour 2013 a été passée directement par l'Etat de Vaud, mais il n'y a rien de particulier à relever à son sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations distinguées.



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire